



Doc. 14540
25 avril 2018

Suivi du rapport du Groupe d'enquête indépendant sur les allégations de corruption au sein de l'Assemblée parlementaire

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, paragraphe 15, troisième phrase, après les mots «avant tout intérêt particulier», remplacer les mots «afin de restaurer l'Assemblée dans toute la légitimité de sa dimension politique», par les mots suivants:

«afin de redonner à l'Assemblée toute la légitimité de sa dimension politique en tenant dûment compte des principes et valeurs sur lesquels le Conseil de l'Europe est fondé».

Déposé par:

KIRAL Serhii, Ukraine, CE
GERASHCHENKO Iryna, Ukraine, PPE/DC
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
USOV Kostiantyn, Ukraine, CE
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC
YEMETS Leonid, Ukraine, PPE/DC

1. 2018 - Deuxième partie de session

